marchés de Tourcoing ; elle charge le sieur V..., rue de la Mairie, de remettre ses marchandises dans un magasin appartenant à ce dernier, et situé rue Desumont.

Avant-hier, M. V... chargea sur une charrette à bras 3 ballots de 25 kilos chacun, appartenant à la dame Moutier, elle conduisit sur la place.

Pendant qu'elle procédait au montage des bayonnes, un voleur s'empara de l'un des ballots de marchandises représentant une valeur de 50 francs.

Une enquête est ouverte.

Voitures d'enfants : Galeries Lilloises.

Affaire de mœurs

Plusieurs jeunes gens, de 17 à 20 ans, ayant contracté des maladies honteuses en rendant visite à une fille Mélanie Robert, 29 ans, laquelle occupait une chambre au 1er étage de l'estaminet tenu par la femme W., née Pétronille Lejeune, rue de Douai, une enquête fut ouverte par M. le commissaire de police du 1er arrondissement.

La femme W. a été arrêtée, et transférée à Lille, à la disposition du parquet, sous prévention d'avoir, sinon excité, tout au moins favorisé la débauche de mineurs.

Quant à la fille Robert, qui ne peut être poursuivie, ce qui est regrettable, elle a été à la suite de l'examen de M. le docteur Dewya, dirigé sur un hôpital spécial à Lille.

Un coup de balai, s. v. p.

Par ces temps de pluie et de brouillards, quelques rues de notre ville sont dans un état déplorable.

Dans le centre il en est sans doute qui reçoivent, de temps à autre, quelque nettoyage public.

Mais, par contre, d'autres sont absolument délaissées. Pour ne citer que quelques-unes, les rues du Tilleul et de la Bate, par exemple, en sont une preuve évidente. Il y pataugé littralement, comme dans un véritable bourbier. Et la plus quelconque ondée ou bon coup de balai serait plus nécessaire.

Le service de la voie fait-il droit aux réclamations fondées des contribuables qui habitent ce quartier ?

On ne savait que penser.

Avis donc à M. Quidebroit.

Accident d'usine

Mlle Germaine Lorlin, 19 ans, employée à la filature Masurel frères, aux Francs, a lu du pied droit du chariot de son métier et s'est tassé les gros orteil.

La blessée a reçu les soins de M. le docteur Bernard et a ensuite été reconduite à son domicile, rue du Marché Neuf. L'incapacité de travail sera de 15 à 20 jours.

Une gaminerie

Il y a quelques jours, deux gamins montaient sur un pruneau qui avait été dressé à charge d'un gamin de 13 ans, le jeune Gerard, lequel avait, en passant rue de Gand, porte au coin du pied à une jeune fille, Mlle Francine Dineux.

La plaignante s'était désistée, en raison de l'âge de l'enfant. M. le procureur de la République a retourné le procès-verbal en ordonnant qu'une admonitation soit donnée au gamin par ses parents.

Charrette à chiens

Dans la journée d'hier, deux chiens ont été pris, et mis en fourrière. Une contravention a dû être relevée à la charge de M. L., 38 ans, négociant rue du Tilleul.

— Une contravention a été également relevée à la charge de M. H. L., 52 ans, fermier, rue du Violoie, pour avoir laissé errer son chien sur la voie publique, sans être pourvu du collier et de la plaque municipale.

Croix. — M. Sagnin, commissaire de police, a ouvert une enquête au sujet d'un vol commis dans des circonstances assez mystérieuses, chez une dame Julie Parent, demeurant à Croix, rue St-Jacques, 19.

Dimanche dernier Mme Parent partait à Roubaix chez sa mère et laissait seule chez son épicière Mme Ruvalinghi, demeurant rue Saint-Jacques, 36.

Elle revint lundi soir, reprit sa clé, et constata qu'une somme de 75 francs qui se trouvait dans une chiffonnière avait disparu. M. Sagnin, continue son enquête.

Il se pourrait que la plaignante soit inquiétée pour fausse déclaration, car le délit ne paraît pas avoir été commis.

LILLE

COMPTE MORAL

du Bureau de Bienfaisance

Nous avons *promis de donner quelques détails* sur le rapport que la Commission du Bureau de Bienfaisance, vient de publier concernant l'exercice de 1895.

Avant tout, il nous faut exprimer notre admiration à l'égard des citoyens qui, généralement, sans autre satisfaction que celle de se devouer pour leurs semblables, administrent avec une intelligence et un zèle remarquables, la fortune des pauvres.

Le bureau de bienfaisance de Lille est riche mais il a de lourdes charges et notre cité qui par son industrie est une de celles vers lesquelles se produit davantage la malheureuse exode des campagnes voit sans cesse grandir le nombre des malheureux à secourir.

LES RECETTES

Les recettes ordinaires en 1895 se sont élevées à la somme de 893.61 fr. provenant de trois sources distinctes : dotation, *Donation*, c'est-à-dire la fortune proprement dite de l'Administration, puis les accessoires de la dotation, dons et legs ; et finalement la subvention municipale de 294.834 fr. 53.

Dans la première catégorie (la dotation) le chiffre des recettes a atteint 238.929 fr. 74 dans lequel le revenu des rentes sur l'Etat occupe le principal rang avec 132.869 fr. 25. Viennent ensuite les fermages des biens ruraux : 43.000 fr., les loyers des maisons et terrains 38.900 fr. les bois d'amphithéâtres, 8.000 fr. et des revenus minimes sur les locations de chasse, les rentes en argent sur particuliers, etc.

Dans la deuxième catégorie (accessoires de la dotation), la Ville entre pour une part de 15.000 francs ainsi divisée : extinction de la mendicité (6.000), layettes et secours aux accouchées pauvres (6.000), protection du premier âge (3.000). Le chiffre total de ce chapitre : 127.374 fr. 53 est atteint grâce au produit des concessions dans les cimetières 86.000 fr., au produit sur les spectacles, bals concerts, 22.222 fr. 09, et au produit des trocs, aumônes, quêtes, 24.152 fr. 44.

Le rapport accroît 33.831 fr. 94 de recettes extraordinaires formées en majeure partie du produit de terrains aliénés, 81.256 fr. 86.

Citons pour mémoire les 1.395 fr. de recettes d'ordre, legs et donations acquises par des tiers.

Les recettes supplémentaires figurent pour le chiffre de 66.779 fr. 39 y compris 32.000 fr. de subventions municipales (10.000 fr. pour les ouvriers sans travail, 10.000 fr. pour le prix de la location de la viande au 14 juillet, 12.000 fr. pour la distribution du pain à domicile). Figurent ensuite 25.700 fr. d'excédent du précédent exercice, 7900 fr. le forfaitage des bois ruraux, puis d'autres recettes imprévues, vente de guille, extraction d'argile, rabais, etc., sans grande importance.

Recettes ordinaire, extraordinaires, d'ordre et supplémentaires, forment le total de 893.000 francs dans lequel la Ville figure pour 344.834 francs de subventions diverses.

LES DÉPENSES

En regard des recettes, les dépenses figurent pour 762.284 fr. 32 avec la même classification : dépenses ordinaires, extraordinaires, d'ordre et supplémentaires.

Les dépenses ordinaires dont le total est de 529.062 fr. 76 sont divisées en six chapitres que nous allons examiner.

1. *Les frais d'administration générale* atteignent 34.557 fr. ; soit 24.193 fr. traitement des employés, 7.788 frais de bureau, 2.496 fr. traitement du personnel commun à plusieurs services, 1063 fr. retraites à anciens employés.

2. *Les frais de régie des biens* (charges de la dotation) se chiffrent à 50.092 fr. 73, nécessités pour la plus grande part, 28.034 fr. par la réparation et l'entretien des bâtiments. Viennent ensuite par ordre d'importance : les frais de surveillance des propriétés 7.135 ; les loyers d'immeubles 6.800 fr. ; les contributions, assurances 6.215 fr., les services religieux dont les biens sont grevés 1.568 fr. ; les vidanges 509 fr. les eaux d'*Emmerin* 339 fr. 25.

3. *Les réparations des ouvrages de rentes sur l'Etat* entre en compte avec un chiffre de 19.340 fr.

4. *Les frais de distribution de secours* s'élèvent à 38.274 fr. 93. Les sommes à la charge du bureau des dispensaires coûtent 28.486 fr. 14 ; principale dépense à côté de laquelle figurent 3.383 fr. pour le chauffage et l'éclairage et 3.403 fr. pour la réparation et l'entretien d'objets mobiliers.

5. et 6. *Les secours directs et les Secours médicaux* s'élèvent à 455.981 fr. 87 et à 20.951 fr. 78. Nous y reviendrons plus loin.

Les **Dépenses extraordinaires** ont été nécessitées par l'achat de rentes sur l'Etat au moyen de capitaux sujets à remploi. Total : 81.000 francs.

Les **dépenses d'ordre** renferment trois articles dont deux concernent des secours des sur les legs Pancoucke et Fesson de Lobel. Chiffre minime de 1.395 francs.

Aux **dépenses supplémentaires** figurent 5.300 francs que restituent à payer sur l'exercice de 1894 et 10.696 francs de distributions de viande au 14 juillet.

Toutes ces dépenses additionnées forment un total de 762.284 fr. 22, qui, déduit des 893.151 fr. 41 montant des recettes, laisse un excédent pour l'exercice suivant 40.766 fr. 79.

LES SECOURS

La population indigente au 31 décembre 1895 comparée à celle secourue au 1er janvier de la même année, présentait une augmentation de 420 familles et de 1323 individus.

Le chiffre total de la population indigente était de 7.809 familles et 13.088 individus plus 2.159 personnes admises aux secours médicaux dans les dispensaires.

Un seul dispensaire a eu en 1895 diminuer le nombre des assistés, c'est le bureau central qui de 46 familles tombe à 44 et de 190 individus à 178. Tous les autres ont augmenté leurs secours : Wazemmes de 1435 familles à 1615 ; Saint-Sauveur de 1189 à 1243 ; Saint-Gabriel de 1314 à 1441 ; Esquermes de 994 à 1023 ; Moulins de 1042 à 1046 ; La Barre de 1378 à 1395.

Le pain de ménage. — C'est en 1895 qu'a été définitivement organisé la distribution du pain à domicile dont M. Louis Lefebvre s'était fait le tenace et vigoureux promoteur. Il a été porté au cours de l'avant-dernière année 969.835 kilogrammes de pain pour une somme de 209.943 francs.

La *Viande et le Bouillon*, — Indépendamment de 7.555 kilos de viande offerts aux indigents à l'occasion du 14 Juillet, le Bureau de Bienfaisance a distribué en 1895, 9.144 k. 500 de viande et 45.700 litres de bouillon, le tout d'une valeur de 16.522 fr. 12.

Le lait pur distribué aux enfants du premier âge figure au budget pour une somme de 14659 francs 60 cent. représentant 65.098 litres.

Les objets de convertibles. — 129.555 kilos de longue paille de blé valant 7.112 fr. ont été distribués aux pauvres.

Les vêtements. — Les vêtements comptent pour 25.193 fr. dans le budget des secours. Ils se composent de chemises pour les deux sexes, de draps de lit, de jupons, de paillasses, de tabliers, de carreaux, de robes.

Le Charbon. — Le charbon comme le pain, est distribué à domicile. La quantité portée s'élève à 1.196.920 kilogs payés 25.092 fr.

107.000 autres kilogs ont été offerts par M. Danel, la Société du Gaz, MM. Charles Barrois, Maes frères.

Il faut également faire entrer dans le budget des secours l'entretien des vieillards, des enfants et des incurables placés à l'hospice Général par le bureau de bienfaisance, soit 8.327 fr.

P. A.

Une question

Un journal de Lille demande à la municipalité pourquoi les gardes qui ont passé la nuit pendant la construction du monument Faidherbe attendent depuis trois mois le paiement de leur salaire.

Nous tenons connaître la réponse du *Recueil*.

Présentation du drapeau aux recrues

La patriotique cérémonie de la présentation du drapeau aux recrues de la garnison aura lieu samedi, à une heure de l'après-midi. La revue sera ensuite passée par M. Sagnier, général gouverneur, qui profitera de cette cérémonie pour remettre plusieurs décorations.

LE NORD

CAMBRAI

RENCONTRE A L'ÉPÉE

Vendredi, vers huit heures du matin, une rencontre à l'épée a eu lieu aux environs de Cambrai entre M. G. Wiart, négociant à Cambrai et A. Dillon, lieutenant au 4e cuirassiers, pour la scène scandaleuse qui s'est produite au théâtre. Le combat a duré quelques instants à peine, M. Dillon a été atteint à la poitrine, sa blessure n'est pas grave, l'épée de son adversaire ayant touché une côte.

Les témoins de M. Wiart étaient MM. Wiart et Aniart ; ceux de M. le lieutenant Dillon MM. les lieutenants Quenardel et Germain.

DUNKERQUE

Un désaveu au "Nord maritime"

M. Dumont, maire de Dunkerque, adresse au *Nord maritime* la lettre suivante :

Dunkerque, 7 janvier 1897.

Monsieur le rédacteur en chef,

Je viens de lire votre *Nord maritime* publié en soir votre article relatif au remplacement de Monsieur Vel-Durand.

Il est hors de doute que les commentaires auxquels vous vous livrez ce sujet, n'engagent que votre responsabilité personnelle ; toutefois, je dois à mes amis et à mes adversaires politiques de déclarer que je n'ai ainsi attribué cet purement imaginaires, et que personne ne s'attendait moins que moi à une pareille information.

En vous priant d'insérer ma lettre dans votre numéro de demain, je vous prie, monsieur le rédacteur en chef, d'accepter de vives salutations distinguées.

Alfred Dumont.

Le *Nord Maritime*, tout en couvrant d'injures M. Vel-Durand, n'en continue pas moins à attribuer son départ à l'influence de M. Dumont sur le ministère Melline.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

L'exploxion de la rue Jeanne-Darc

L'enquête continue sur les causes de l'explosion de la rue Jeanne-Darc, et des témoignages formels ont été recueillis qui établissent l'usage fait par le personnel de la Compagnie du Gaz, de flammes qui ont amené la combustion des gaz et leur détonation.

La Compagnie, de son côté, va faire procéder à une enquête, pour laquelle, nous dit-on, des *ingénieurs sont attendus de Bruxelles.*

Toute l'après-midi d'hier, les gaz en suspension sont brûlés jusque dans l'égout collecteur, lequel fonctionne, et les ouvriers ont, en outre, bien également qu'à part la maison de M. Colinet, ouvrant des maisons du quartier n'a sérieusement souffert de l'explosion.

En ce qui concerne la maison de M. Colinet, les dégâts ne dépasseront pas 100 francs.

Tout causé à l'égout et à la chaussée sont considérables importants. On les évalue de 10 à 15.000 francs.

La rue Jeanne-Darc est, et sans doute demeurera longtemps encore barrée aux voitures dans la partie où s'est produite l'explosion.

La circulation des trottoirs est assurée aux piétons.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 8 Janvier

Présidence de **M. Gachon**, vice-président.
Ministère public : **M. Gachon**

LILLE

Tromperie sur la qualité de la marchandise. — Le 2 décembre, M. Bauquis, commissaire de police, faisant sa tournée aux Halles Centrales, y remarqua un marchand qui plaçait le long du trottoir, au milieu des marchandises, trois paniers de pommes de terre non pareilles comme pour vendre.

M. le commissaire saisit le marchand, panier contenant de la margarine et non du beurre.

Or il y a un endroit désigné pour la vente de ces denrées, dans un clôture la condition.

Ce marchand peu scrupuleux se nomme Alain Lepaulte. Le tribunal l'a condamné à deux amendes, l'une de 25 fr., l'autre de 5 fr.

Vol au comptoir. Vagabondage. — Victor Gondier, 18 ans, vagabond, sans domicile, a volé le 5 janvier une somme d'environ 9 fr. dans le comptoir de Mme Mennier, boulangère, rue du Long Pot.

Le tribunal la condamné à six mois de prison, car Gondin n'en est pas à son coup d'essai.

Vol. — Germaine Mercier, âgée de 18 ans, était servante chez M. Dassonville, fabricant de chaussures. Elle en a profité, en décembre dernier pour voler du linge et des bottines appartenant à sa jeune cousine, Alphonsine Cayen, 14 ans, avait *recélés*.

Cette dernière, qui son jeune âge, a été acquittée et remis à son père. Il a été Mairesse a été condamnée à 3 mois de prison.

Mesures de sport. — Augustin Cordonnier, 38 ans, concierge chez M. *Dhulhin Colmicq*, mécanicien des ses services lui fit une observation. Cordier le prit brutalement du corps de la loge en le menaçant de le tuer.

Le tribunal l'a condamné à 15 jours de prison et 25 francs d'amende.

Vols de parapluies dans les églises. — Nous avons relaté l'arrestation de Albert Jacques, le 7 novembre pour avoir volé un parapluie à l'église St-Etienne pendant un chât. Albert Jacques est un repris de justice. Il a été condamné pour vol et un fraction à l'arrêté d'expulsion à un an et un jour de prison.

MARCQ EN-BARŒUL

Vol. — Elisa Mortelet, 20 ans, fileuse, avait été occupée par Mme veuve Desmet, cabaretière, pour laver la vaisselle. Profitant qu'elle était dans l'état ordinaire, elle lui enleva un corsage, un châle, des bottines et divers objets.

Un mois de prison.

ROUBAIX

Voleurs de volailles. — Vers la fin d'octobre, un grand nombre de plaintes étaient parvenues à la police au sujet de nombreuses pertes de poules, lapins et de clapiers. Dans les premiers jours de septembre une dame Vertaille, qui habite rue de Wattrelos, en compagnie du individu avait déposé chez elle, le matin, un sac contenant une oie, qu'il avait acheté dans une ferme de Croix. Quelques jours après et elle ne l'avait plus revu. Le sac n'avait pas été réclamé.

Il résulte de faits que la police avait démontré que les détrousseurs de poulaillers devaient écouler leur marchandise sur les marchés.

Le samedi 19 novembre, deux agents Lebbs arrêtait un nommé *Charles Vertaille*, expulsé de France, qui apportait un marché quantité de volailles contenues dans des paniers et des filets. Une perquisition fut opérée au domicile de cet homme, On trouva chez lui des volailles et des lapins. Les volailles trouvées *auront fort bien diverses personnes* à qui ils avaient été soustraits.

Vertaille déclara qu'il avait achetés ces poules et pigeons à un sieur Pierre Colle qui, disait-il, avait l'habitude de lui en vendre. Celui-ci, volaient, lui, le recéler.

Pierre Colle fut donc arrêté.

Mais les débats n'ont pu apporter la preuve de la culpabilité de ces hommes qui ainsi d'ailleurs énergiquement nous accompli le délit dont il était prévenu. Il était bien noté et *depuis* 1893 ou dans son jeune âge il avait eu à comparaître devant la justice, on n'avait rien trouvé à lui reprocher.

Il avait contre lui que la dénonciation de son prétendu complices Vertaille, dont le casier judiciaire, tant en France qu'en Belgique, porte un grand nombre de condamnations pour vol.

Pierre Colle a été acquitté.

Vertaille a été condamné à quatre ans d'emprisonnement à quatre mois de prison.

Coups et blessures. — Le 19 novembre, vers une heure du soir, Mlle Adolphe Bossu, étaient entrée pour prendre une consommation au cabaret Edouard Vidal, rue Turgot, quand quatre individus de Roubaix, Joseph Dubois, 22 ans, pigueur ; Amédée Cluppel, 20 ans ; Edouard Pauwels, 22 ans, tisserand, et Frédéric Dumez, 20 ans, charbonnier, commencèrent une série de coups de poing, même jusqu'à porter la main sur elle.

Cette dame prévoyant un mauvais dit des observations très justes aux jeunes gens qui le prirent mal et tombèrent sur lui à bras raccourcis ; lui faisant d'assez graves blessures.

Le tribunal a distribué ainsi les peines : 4 mois de prison à Dubois qui se montra la plus acharné, 2 mois à Cluppel, 15 jours à Pauwels, et deux autres Pauwels et Dumez. Sont Dubois a comparu. Ses compagnons ont été condamnés par défaut.

Outrages. — Le 4 décembre, Mlle Adolphe, composée du père, de la mère et de ses quatre enfants, avaient demandé à Mme veuve Willems, rue Colins Debarbe, 7, le cabaret des Compagnes, 89, de loger pour la nuit du 22 décembre. La cabaretière avait pris les parents de s'adresser au commissaire.

La commère les Alsaciens avaient portaient d'une somme de sept cents francs, on les avait pris de s'adresser ailleurs. Ils n'avaient pas voulu partir. Les enfants pleuraient dans la cour des Pouvoirs.

N'écoutant que son bon cœur, Mme Willems entra au poste pour faire remarquer que les enfants pleuraient. Elle appela le brigadier inhumain. Celui-ci traita la dame de vieille sorcière. Mme Willems posta et commut une impudence de langage en lappelant ébrieh. Cela ça plus la valé 10 francs d'amende.

Elle bénéficie de la loi Bérenger.

Bris de clôture nocturne. — Le 13 décembre, Pierre Cougnet, 34 ans, soldat à Mouveaux, se mit servir une consommation chez Mme Hennelle, cabaretière, 7, rue de Lille. Cette dernière ne s'aperçut de son état d'ivresse refusa de lui en servir une deuxième le prix de sortir et lui refusa poursuivant.

Furieux de pochard alla se venger en brisant les vitres.

Cougnet ne comparait pas. Par défaut, il est condamné à trois mois de prison et 5 fr. d'amende.

Outrage. — Infraction à un arrêté d'expulsion. — L'agent Lecoutier allait rue Pellart, 19, le 5 janvier, à 2 heures, lorsque Mme Vanpoucke, 22 ans, ménagère, Hôpital-Civil.

BOURSE DE LILLE

Du 8 janvier 1897

Actions bancaires et diverses

Obz d'Annonciat 3% Alouettes-Marais (a 80 l. p.) 500 — Obz de Wattrelos (a 125 p.) 160.

Parges et Hauts Fourneaux

Demain et Anzin (a 500 t. p.) 488.

Charbonnages (actions)

Anche le 1/12, 1125 — Anzin le 1/100 de denier, 475 — Mines d'Aniaucourt et fours à coke du Nord (parts), 750 — Blanzy (a 500 t. p), 1910 — Bruay, 1295 — Carvin (a 500 t. p), 1660 — Douchy, 710 — Dourges, 106 — Dourges, compte de cont. 10250 — Recarpelle (a 500 t. p., 2440 — Lens, 288 — Lievin, 1300 — Lagny-les-Aire (Gie anon. 500, t. p), 480 — Ostricourt (a 500 t. p), 440. — Vicoigne (a 1000 t. p), 10400.

FINANCES

Paris, le 8 janvier 1897.

L'ouverture de la séance a été marquée par des offres nombreuses sur les Rentes ; mais elles ont été assez vite absorbées et les cours se sont relevés immédiatement.

Le 3 0/0 termine à 102.60.
Le 3 1/2 0/0, à 106.05.

La Rente Serbe unifiée 4 0/0, à 66.60, commence à rogner son coupon de janvier.

L'animation est toujours grande sur les établissements de Crédit :

Le Crédit Foncier est demandé à 660.

Le Comptoir National d'Escompte s'avance à 579.

Le Crédit Lyonnais consolidé se hausse récemment à 774.

La Société Générale s'est échangée très activement de 542 à 543.

L'action du Rio Anor monte à 1072. On annonce que la Société vient de gagner son procès en appel dans l'affaire des contrefaçons, avec aggravation des amendes pour les auteurs de ces contrefaçons. Il est, de plus, accordé à la Société des dommages-intérêts.

L'action des Charbonnages de Jemappes-sur-Sambre s'obtient encore à 100 francs rapportant aussi 6 0/0.

Les Chemins Français conservent leurs hauts cours.

BOURSE DE BRUXELLES

Du 8 janvier 1897

Belge 3	e.	1	101 30	Brux. lib.	1886	108	87
—	ser.	II	101 80	Non libérs	1886	—	—
—	ser.	III	101 50	Ostende a prime		30	50
—	4		— —	—	1877 3	117	50
—	2 1/2		91 25	—	1885 3	—	—
Annuités.	3		100 —	Tournai 1874	3	—	—
—	4		— —	—	1886 5p	101	50
—	4 1/2		— —	Gand 1880	3	99	—
Cr. com.	4 1/2	114	—	—	1883	3	—
—	4	113	50	—	1886	2	94
—	3	99	95	Liège 1853	2 1/2	90	25
—	3 p. c.	1881	119 25	—	1869	3.	126 50
—	3 p. c.	1868	— —	—	1874	3.	107 —
Anvers 1887	lib.	108	—	—	1879	3.	— —
Anvers n. libér.			—	—	1889 3 1/2.	102	60

BOURSE DE MARSEILLE

Etat-Civil de Roubaix

du 8 janvier

Naissances — Clément Doyen, rue de la Perche, impasse du Sud, 7 — Gaston Noppier, rue Alex Pinchon 106 — Jean Daubaine, rue de Fresnes, 123 — Germaine Dubaut, rue de l'Alma, 109 — Marguerite Lemaire, Hôtel-Dieu — Emile Dupuis, Hôtel-Dieu — Louise Dazin, rue Neuve, 49 — Auguste Devolder, rue de la rondelle, rue Thibaut, 4.

Mariages — Eugène Hoerter, 25 ans, agent commercial, rue de Mouvaux, 22 et Sophie Vercoutre, 24 ans, couturière, rue St-Antoine.

Décès. — Rosalie Tricot, 70 ans, rue Claude-Lorrain, 19 — Marie Cauquelin, 74 ans, rue Notre-Dame, cour Moulin, 1 — Fernand Lacouture, 1 mois, rue Pierre Dulcamel, 5 — Marie-Nisse, 3 mois, rue Dupuyrex, 16 — Maria Six, 2 ans, rue Bernard, cour Dupuyrex, 5 — Cesar Bonnecamps, 6 mois, boulevard de Mulx, maison Duponchel, 10 — Jeanne Bollart, 27 ans, rue Philippe-le-Bon, 11 — Gaston Debaisieux, 4 mois, rue Charles-Quint, 80 — Paul Dejonghe, 5 ans, rue Franklin, 123 bis — Emile Pons, 7 ans, rue Lacroix, cour Lucot, 22 — Auguste Courtecy, 56 ans, rue du général Chanzy, 62.

PETITE CORRESPONDANCE

N. C. Q. Prenez conseil d'un avocat, la question est très délicate — E. C. Elle doit attendre que son fils fasse partie de la réserve — *Bien fidèles abonnés.* Pour tous renseignements, adressez-vous au pays de pays.

Un Fidèl. — *Le Boule-Matinée.* Il y avait sept ou huit concurrents dans chaque série.

N. Y. — Tirandroit complète ainsi son dénombrement.

L. Pacrocq.

LE ROI DES CAFES

se trouve à la Maison

C. CHOMBART-DUMONT

68, rue de l'Epeule et rue des Arts, 206, 222

ROUBAIX

La seule de la région du Nord qui importe les cafés directement de l'Ile Bourbon, de Madagascar, Martinique, Guadeloupe, Dahomey, Jamaïque, Java, Haïti, Manille, Moka, Mexique, Rio-Janeiro.

Consommateurs **ATTENTION !**

Assurons bien chez vos marchands épiciers que les Cafés sortent de la torréfaction de la maison.

13 à 16 0/0 d'économie.

LAITERIE DANOISE

Enorme succès! On donne des cadeaux! Aujourd'hui, samedi 9 janvier, à l'occasion de l'ouverture de la troisième succursale de la **Laiterie Danoise**, 114, rue de **Tourcoing**. Il sera offert à titre gracieux à tout acheteur de beurre, dans l'une quelconque des trois succursales **40, rue Neuve ; 25, rue Brézin ; 114, rue de Tourcoing**. Roubaix, un quart d'excellent fromage de Hollande ou un paquet de chocolat.

Il faut le voir pour le croire ; le beurre est délicieux et les cadeaux surprenants.

Mangez du beurre de la Laiterie Danoise.

COMPAGNIE DES CHARBONNAGES DE JEMEPPE-SUR-SAMBRE

Société anonyme Française en formation

Siège social à Paris : 12, Boul^d Sébastopol

Capital social : 1.500.000 fr.

DIVISÉ EN 1.500 ACTIONS DE 100 FR.

Emission au pair de 9.000 actions de 100 fr.

PAYABLES : En souscrivant. . . . . 25 fr.
A la répartition . . . . 50 —
A la remise du titre définitif. 25 —

Ensemble. . . . 100 —

Ces titres ont droit :

1° A un revenu annuel de 6 0/0 ;

2° A 70 0/0 du surplus des bénéfices nets, après prélèvement de 5 0/0 pour la constitution de la réserve légale.

L'Exploitation des **Charbonnages Français et Belges** *a contribué, depuis un demi-siècle, à créer d'immenses fortunes en France et en Belgique ;* elle a constitué, pour les capitaux des deux pays, leurs placements **les plus rémunérateurs et les plus sûrs.**

Les besoins croissants de l'industrie ne cessent d'augmenter les demandes de la consommation, en même temps que les Appareils nouveaux de Sécurité des Chauffage réclament des qualités de houille qu'n'étaient pas utilisés auparavant.

Les conditions du Marché Charbonnier offrent aux entreprises telles que la **Compagnie française des Charbonnages de Jemappe-sur-Sambre des garanties certaines de succès commercial et de grande prospérité financière.**

Les formalités seront remplies pour l'admission à la Cote officielle des Bourses de Paris et de Bruxelles

Les souscriptions sont reçues dès maintenant au siège social.

A D'UAI chez M. **Hipp. Copin,** Banque de Charbonnages.

A VALENCIENNES, chez **M. Pocquenr,** agent de change, et chez **M. Loison,** agent de change.

A FRESNES, chez **M. Louis Theilliez,** ingénieur civil.

A AVESNES, chez **M. Doroyer,** banquier.

A CAMBRAI, chez **M. Robert,** banquier.

Au CATEAU, chez **M. Lefebvre-Maiesse,** banquier.

A HAZEBROUCK, chez **M. Cousyn,** banquier, et chez **M. Quenson de la Henuerie,** banquier.

A ARRAS, chez **M. Bize-Quenel,** banquier, et chez **M. Robert,** banquier.

A BERCK-SUR-MER, chez **M. Soubitez,** banquier.

A DUNKERQUE, chez **M. Jean Lefebvre,** banquier.

A GIVET, au Comptoir d'Escompte **Fays Robinet.**

A ROUEN, chez **M. Pitot & Cie,** banquiers.

ON SOUSCRIT A LILLE :

au Comptoir Général des Charbonnages

7, rue des Fossés

Dépôt : **ASTHME TOUX** ET LA **GRIPPE**

Poudre et Cigarettes GLERY. *Corps Médical*

AGRICULTURE & COMMERCE

Marchés de Lille du 8 Janvier

Cuite à 10 0/0 (cote com.), 24 25 à ... — 38 (cote com.), 34 25 à 35

SUCRES. — Sucre cases (cote offic), 99 50 à ... — En pain n° 1 (cote offic.), 97 50.

BETTERAVE disponible, 32.75.

Marchés de Paris

Du 8 Janvier 1897

FARINES : 12 marques — Tendance calme

	Cours.	Clôture.
Janvier	47.00	47.00
Février	47.00	47.25
Mars-avril	46.45	46.65
4 de Mai	46 —	46.15

MARQUE CORBEIL (clôture) : 54 —.

BLÉS. — Tendance calme

Janvier	22.55	Mars-avril	22.85
Février	22.45	3 de Mai	22.45

SEIGLE. — Tendance calme

Janvier	14.50	Mars-avril	14.65
Février	14.50	4 de Mai	14.40

AVOINE. — Tendance calme

Janvier	15.40	Mars-avril	15.30
Février	15.70	4 de Mai	15.65

HUILE DE LIN. — Tendance calme

Janvier	41.50	Mars-avril	42.50
Février	41.75	4 de Mai	43.75

SUCRES BLANCS — Tendance ferme

	Pr. clôt.	Ouvert.	Clôture.
Janvier	27.—	27.—	27.—
Février	27.25	27.25	27.25
4 Mars	27.37	27.75	27.37
4 de Mai	27.50	28.12	27.50
ROUX 88°	25.37		25.12
RAFFINES	67.—		67.—

ALCOOLS. — Tendance calme

	Pr. clôt.	Ouvert.	Clôture.
Janvier	32.75	32.75	32.50
Mars-Avril	33.75	33.75	33.75
4 chauds	34.—	34.—	34.—

DISPONIBLE (cote officielle) 32.50.

Marché aux bestiaux de la Villette

VEAUX : Amenés, 331 ; vendus, 296 ; poids moyen, 79. — Prix du kilog. réduit : 1re qual., 1.90 ; 2e qual., 1.70 ; 3e qual., 1.34. — Prix extrêmes, 1.10 à 2.00.

LE HAVRE, le 8 janvier 1897

	Cotons 10 fil.	Laines — 9 b.	Cafés 10 b.
Janvier 1897	45.87	111.—	64.75
Février	45.62	108.—	65.—
Mars	45.75	105.50	65.25
Avril	45.87	106.50	65.25
Mai	46.—	106.50	65.50
Juin	46.12	107.—	65.50
Juillet	46.25	107.50	65.50
Août	46.37	108.—	65.—
Septembre	46.50	108.50	65.50
Octobre	45.87	108.50	66.50
Novembre	45.25	108.50	66.50
Décembre	45.25	108.50	66.50
Tendance	calme	calme	1 à 2 pts

Ventes. — Cotons, 3,750 balles — Laines, 400 balles — Poivres, 500 sacs. — Cafés, to brésiens, 6,000 sacs.

COTONS : Strict Low-Middling : 49 75.

COTONS à mid. — Inchangés.

LAINES à mid. — Inchangées.

Cotons disponibles. — On vends 400 balles New-Orléans à 51.50 ; 100 Texas à 51.50 ; 600 dito à 50.75 ; 100 dito à livrer à 50.50 ; 600 dito à livrer à 50.50 ; 600 Alabama à 50.50 ; 50 Bowmugger à 42 fr. les 50 kilos.

Cafés disponibles. — On a vendu 70 sacs Colombie à 65 fr. ; Bogota livre à 62 fr. les 50 kilos.

MARCHÉ A TERME

de Roubaix-Tourcoing

Du 8 janvier

Cote officielle de 5 heures 1/2

Peignées de la Plata et d'Uruguay.

Livraisons	TYPE 1 qual. à fabr. Cote préc.	Cote jour.	TYPE 2 qual. cour. Cote préc.	Cote jour.	Poign. d'A. TYPE A o. Cote préc.	Cote jour
Janvier	3 975	3 95				
Février	3 925	3 925				
Mars	3 875	3 875				
Mars nouveau		—				
Avril	3 875	3 875				
Mai	3 85	3 85				
Juin	3 85	3 875				
Juillet	3 85	3 85				
Août	3 85	3 85				
Septembre	3 85	3 85				
Octobre	3 85	3 85				
Novembre	...	—				
Décembre	...	—				

DÉTAIL DES VENTES

Type unique

Janvier	20.000	»	à	3.975
Février	5.000	»	à	3.925
Avril	30.000	»	à	3.85
Id	15.000	»	à	3.875
Mai	20.000	»	à	3.85
Juin	5.000	»	à	3.85
Id	5.000	»	à	3.875
Juillet	5.000	»	à	3.85
Août	5.000	»	à	3.85
Total :	65.000 kil.			

Tendance calme.

BOURSE DE PARIS

3 o/o cpt.	102.40	Russe 1867-1893	103.—
3 o/o amt. cpt.	102.90	3 o/o 1888	105.30
3 o/o terme	102.60	3 o/o 1893	104.10
3 1/2 1894 cpt.	105.95	4 o/o consol.	103.85
3 1/2 terme	106.—	3 o/o 1891	99.30
Bang. de France	3800 —	4 o/o 1893	103.80
Bang. de Paris	814.—	4 o/o 1894	101.10
Comp. d'Escom.	580.—	V. Paris 1855-60	670.—